



SARL Fantôme / Décision du Tribunal de Commerce => Recouvrement

Par **Isabelle85**, le **28/04/2014** à **15:41**

Bonjour,

J'aurais besoin de Conseil dans le cadre d'une Affaire qui m'oppose à une SARL.

Je (particulier) a assigné la SARL en action réhabilitaire d'annulation de vente du contrat de vente devant le Tribunal de Commerce du 77.

Le Tribunal de Commerce nous a donné raison et condamne la SARL de nous rembourser.

J'ai transmis l'Original du Jugement à l'Huissier pour mise en execution de la Decision du Tribunal de Commerce.

A ce jour, l'Huissier me dit que la société n'a pas de biens meubles (les locaux de la société n'existe plus), la société n'a pas de compte bancaire (l'huissier s'est rapproché du service FICOBA).

Le gérant (associé unique) est invisible, par ailleurs je tiens à préciser que la société est toujours immatriculé au RCS du 77.

Afin de recouvrer la créance, pourriez-vous me dire quelles sont les actions à tenter et auprès de quel Tribunaux ? (liquidation de la société ? Action contre le gérant sur ces deniers personnels (saisie compte bancaire ?))

En vous remerciant par avance,